



## **REGLEMENT FINANCIER**

Maternelle-Primaire-Collège 2026-2027

## TARIFS

### PRESTATIONS OBLIGATOIRES

#### CONTRIBUTION ANNUELLES DES FAMILLES

Incluant les activités pédagogiques

Quotient <12 000€ TARIF 1		Quotient > 12 000€ TARIF 2	
Maternelle-primaire	Collège	Maternelle-primaire	Collège
1350,00 €	1620,00 €	1385,00 €	1665,00 €

### FRAIS DE DOSSIER

Ils s'élèvent à 50,00 € et sont exigibles une seule fois lors de la pré-inscription administrative d'un nouvel élève dans l'établissement. Ils correspondent aux frais administratifs et ne sont jamais remboursés.

### ACOMPTE D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

Un acompte de 150€ est exigible lors de l'inscription ou la réinscription d'un élève. Il est déduit du relevé de la Contribution des familles. Il ne peut être remboursé qu'en cas de désistement pour une cause réelle et sérieuse (voir la Convention de scolarisation).

## QUELQUES EXPLICATIONS

### CONTRIBUTION DES FAMILLES

Elle est destinée à financer les investissements immobiliers, les équipements ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'Etablissement.

Pour l'ensemble de l'établissement, cette contribution permet notamment de financer la présence d'une psychologue un jour et demi par semaine, au service du suivi et du bien-être des élèves.

Pour le primaire, elle inclut également :

- L'atelier d'anglais animé par un intervenant extérieur qualifié
- L'activité théâtre, encadrée par un professionnel afin de développer les compétences d'expression des élèves
- L'EPS (Education Physique et Sportive), dispensée par un éducateur sportif diplômé

### ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET FOURNITURES INCLUSES DANS LA CONTRIBUTION FAMILLE

Chaque année, l'établissement organise certaines activités pour concrétiser ses projets pédagogiques. Le coût de ces activités est facturé annuellement 278 € (maternelle-primaire) et 274 € (collège) non remboursable en cas de départ.

### COTISATION APEL

L'Association des Parents d'Elèves (APEL) participe activement à l'animation et à la vie de l'Etablissement. Elle apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue « Famille et Education ». L'adhésion à cette Association est volontaire et la cotisation est appelée sur le relevé de contribution des familles chaque année scolaire. Pour toute question relative à cette dernière, s'adresser aux membres de l'association.

## RESTAURATION SCOLAIRE

Quel que soit le régime choisi, tous les élèves **du collège** reçoivent une carte qu'ils utilisent pour valider leur passage à chaque repas. Les frais de restauration sont directement portés sur la facture établie à la rentrée. Lors de votre inscription ou réinscription, vous avez dû choisir un régime pour la restauration scolaire. Nous vous laissons la possibilité d'en changer jusqu'au **vendredi 11 septembre 2026** au plus tard. L'inscription en tant que demi-pensionnaire engage pour un trimestre. Tout changement doit être notifié par écrit à la comptabilité 15 jours **avant la fin du trimestre précédent**.

### ASPECTS PRATIQUES

La cantine, la garderie et l'étude sont des services proposés par l'établissement et susceptibles d'être interrompus en cas de non-respect des divers règlements.

### REPAS OCCASIONNELS

Les élèves inscrits en régime externe ou demi-pensionnaires 1, 2 ou 3 jours, qui désirent prendre un repas occasionnellement devront créditer leur porte-monnaie soit par carte bancaire sur l'espace Ecole Directe, soit en déposant un chèque au service comptabilité **48 heures avant**.

Vous pouvez créditer le compte de votre enfant d'un ou plusieurs repas d'avance.

**Attention, les jours de repas sont fixes et non interchangeables**



**TOUT REPAS PRIS SANS AVOIR AUPARAVANT CRÉDITÉ LE PORTE-MONNAIE SUR ECOLE DIRECTE SERA MAJORÉ**

La cantine reste ouverte et accessible à tous les élèves demi-pensionnaires, même en cas de modification de l'emploi du temps des collégiens.

Les élèves peuvent déjeuner avant la reprise des cours de l'après-midi ou rester à la cantine et partir ensuite.

Aucun remboursement de cantine ne sera effectué dans le cadre d'un changement d'emploi du temps.

### MODALITES DE REMBOURSEMENT DES REPAS

Les repas seront remboursés au prix du coût de revient alimentaire soit 2.00 € et seulement pour les raisons suivantes :

- En cas d'absence pour raisons de santé d'une durée continue supérieure à 15 jours,
- Lors des voyages d'une durée supérieure 7 jours, organisés par l'établissement,

**En cas de non-paiement d'une facture, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève à la demi-pension pour le trimestre suivant.**

## MATERNELLE

NOMBRE DE JOUR(S) CHOISI(S)	FRAIS MENSUELS (octobre à juin)	AU TRIMESTRE	ANNUEL
4 JOURS	136,33 €	409,00 €	1 227,00 €
3 JOURS	102,25 €	306,75 €	920,25 €
2 JOURS	68,17 €	204,50 €	613,50 €
1 JOUR	34,08 €	102,25 €	306,75 €

## PRIMAIRE

NOMBRE DE JOUR(S) CHOISI(S)	FRAIS MENSUELS (octobre à juin)	AU TRIMESTRE	ANNUEL
4 JOURS	141,67 €	425,00 €	1 275,00 €
3 JOURS	106,25 €	318,75 €	956,25 €
2 JOURS	70,83 €	212,50 €	637,50 €
1 JOUR	35,42 €	106,25 €	318,75 €

## COLLEGE

NOMBRE DE JOUR(S) CHOISI(S)	FRAIS MENSUELS (octobre à juin)	AU TRIMESTRE	ANNUEL
4 JOURS	145,00 €	435,00 €	1 305,00 €
3 JOURS	108,75 €	326,25 €	978,75 €
2 JOURS	72,50 €	217,50 €	652,50 €
1 JOUR	36,25 €	108,75 €	326,25 €

## PAI ALIMENTAIRE

NOMBRE DE JOUR(S) CHOISI(S)	FRAIS MENSUELS (octobre à juin)	AU TRIMESTRE	ANNUEL
FORFAIT	50,00 €	150,00 €	450,00 €

Uniquement pour les élèves ayant une allergie alimentaire bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé ou PAI signé par un médecin.

## REPAS OCCASIONNEL

**TARIF NORMAL A L'UNITE :** Maternelle-primaire 10,50 € Collège 11,00 € Ticket PAI Alimentaire 3,50 €

TARIF MAJORE (à l'unité, en cas de retard de paiement)	14,00 €
--------------------------------------------------------	---------

## ETUDE ET GARDERIE

Une étude est proposée à tous les élèves du CP au CM2 de 16h25 à 17h30 et la garderie pour les maternelles. De 17h30 à 18h50, l'étude est remplacée par une heure de garderie. L'inscription se fait au choix des parents au moyen d'un formulaire séparé et remis en début d'année. L'inscription engage pour un trimestre. Tout changement doit être notifié par écrit à la comptabilité 15 jours avant la fin du trimestre précédent.

### GARDERIE DU MATIN MATERNELLE- PRIMAIRE 7h30 -- 8h05

TARIF ANNEE	TARIF TRIMESTRIEL	JOUR OCCASIONNEL
208,00 €	70,00 €	4,00 €

### GARDERIE DU MATIN - FRATRIE COLLEGE 7h50 -- 8h05

TARIF ANNEE	JOUR OCCASIONNEL
60,00 €	4,00 €

Forfait Fratrie Maternelle-Primaire, les aînés du collège qui terminent à 16h30 viennent chercher leurs cadets.



**LA REMISE ACCORDÉE À PARTIR DU SECOND ENFANT NE S'APPLIQUE PAS AU PREMIER ENFANT**

### MATERNELLE GARDERIE DU SOIR -TARIFS A L'ANNEE Heure occasionnelle : 6€ (1)

4 JOURS PAR SEMAINE			
		1 ENFANT	A PARTIR DU SECOND ENFANT
16H00 - 17H30	17H30 - 18H50		
293,00 €	139,00 €	257,00 €	120,00 €

### PRIMAIRE ETUDE DU SOIR -TARIFS A L'ANNEE (1)

4 JOURS PAR SEMAINE		Heure occasionnelle : 6€	
		1 ENFANT	A PARTIR DU SECOND ENFANT
16H10 - 17H30	17H30 - 18H50	16H10 - 17H30	17H30 - 18H50
352,00 €	139,00 €	308,00 €	120,00 €

(1) Une tarification trimestrielle est possible. Ainsi qu'une tarification pour 3 jours, 2 et un jour. Dépassement horaire du soir facturé 20,00 €

**GARDERIE DU SOIR - FRATRIE COLLEGE 16H10 -16H35**

<b>TARIF ANNEE</b>	<b>JOUR OCCASIONNEL</b>
60,00 €	4,00 €

**COLLEGE**

**GARDERIE DU SOIR -- TARIF ANNEE**

150,00 €

Les activités extra-scolaires sont organisées sous réserve de la disponibilité d'un intervenant

**ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES MATERNELLE-PRIMAIRE**

**TARIF ANNEE**

ATELIER ESPAGNOL (CM2) le midi	130 €
ANGLAIS RENFORCE	Tarif connu en début d'année (environ 210€)
ATELIER THEATRE	Tarif connu en début d'année
ATELIER CIRQUE	Tarif connu en début d'année
JUDO (CP au CM2 le vendredi midi)	Tarif connu en début d'année (environ 200€)
Activité organisée le midi après la cantine	
ATELIER MULTI-SPORTS (Grande Section au CM2)	135 €

Les activités extra-scolaires proposées sur le temps du midi nécessitent obligatoirement une inscription à la cantine. Cela permet d'assurer une organisation fluide et un accueil optimal pour tous les élèves

**ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES COLLEGE**

**Tarifs à l'année**

ATELIER INFORMATIQUE	Tarif connu en début d'année
ATELIER THEATRE ANGLAIS	Tarif connu en début d'année
ATELIER ECHECS	Tarif connu en début d'année
ASSOCIATION SPORTIVE (Tennis de table/Futsal/Gymnastique/danse/cirque)	Tarifs à venir 2025-2026 : 35,00 €

## FRAIS DIVERS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEL)	21,00 € par famille + 8,00 € par enfant La cotisation est susceptible d'évoluer
LOCATION DE CASIER COLLEGE	22,00 €
PERTE CARTE D'IDENTITÉ SCOLAIRE	10,00 €
PERTE CARNET DE LIAISON	10,00 €
FRAIS BANCAIRE REJET PRÉLÈVEMENT	10,50 €
FRAIS DE RELANCE POUR NON-PAIEMENT	10,00 €

## PRESTATIONS FACULTATIVES

### ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Elles englobent les activités sportives, culturelles et les ateliers (ex : association sportive). L'inscription se fait au choix des parents au moyen de formulaires séparés et remis en début d'année. Une cotisation annuelle est demandée par enfant.

### SORTIES, ANIMATIONS PEDAGOGIQUES ET VOYAGES

Une participation à diverses sorties, animations pédagogiques ou voyages se déroulant dans l'école ou hors de l'école peut être demandée ponctuellement.

En primaire, il existe un budget initial de 50,00 € pour les sorties. Les cahiers d'activités (fichiers) sont commandés par l'enseignante et facturés aux familles.

Aucun remboursement des sommes engagées par les familles lors des activités proposées par l'établissement ne pourra être exigé à la suite d'une exclusion ou à un départ en cours d'année

## MODALITES FINANCIERES

### REDUCTION SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'Etablissement bénéficient d'une réduction applicable sur la contribution de l'enfant le plus jeune.

FAMILLE AVEC 2 ENFANTS	5% sur la contribution du 2ème enfant uniquement
FAMILLE AVEC 3 ENFANTS	20% sur la contribution du 3ème enfant uniquement
FAMILLE AVEC 4 ENFANTS	80% sur la contribution du 4ème enfant uniquement
FAMILLE AVEC 5 ENFANTS	100% sur la contribution du 5ème enfant uniquement

### REDUCTIONS SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

#### BOURSE DES COLLEGES

Elle est attribuée aux familles par l'Inspection Académique selon un barème. Un dossier est proposé en début d'année scolaire.

#### AIDE A LA DEMI-PENSION

Elle peut être consentie par le Conseil Général sous condition de ressources aux familles des collégiens domiciliés dans le Val de Marne.

Une proposition de constitution de dossier est adressée aux familles concernées **courant du mois de mai de l'année en cours**.

## MODE DE REGLEMENT

Votre relevé de frais de scolarité sera disponible à partir du 25 septembre sur votre espace parents Ecole directe. Vous avez aussi la possibilité de réaliser des versements avant le 15 septembre.

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'Etablissement. Ils sont effectués aux alentours du 5 de chaque mois d'Octobre à juin. Un prélèvement au 5 juillet concerne les prestations exceptionnelles comme les garderies. Les demandes de prélèvements de l'année scolaire précédente sont reconduites automatiquement. Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être **signalée avant le 15 du mois précédent**. En cas de rejet d'un prélèvement, des frais bancaires de 10,50 € sont imputés sur le relevé de contributions. La famille doit régulariser la situation dans les 3 jours. Si ce n'est pas le cas, le prélèvement impayé sera réparti sur les échéances suivantes. Dès la 2ème relance pour non-paiement, un forfait de 10,00 € correspondant aux frais de traitement sera facturé.

Un paiement par trimestre est possible en chèque : le 05 octobre, 05 février, 05 mai.

## DEPART DE L'ETABLISSEMENT

Tout départ doit faire l'objet d'un courrier recommandé avec AR à l'attention de la direction écrit un mois avant. Le règlement du solde de la facture doit être réalisé deux semaines avant ce départ. Le certificat de radiation sera remis après le délai d'encaissement bancaire. Tout trimestre commencé est dû, les activités pédagogiques sont non remboursables.

## IMPAYES

L'Etablissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En cas d'impayé, l'Etablissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

## DETERMINATION TARIF POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

A compléter pour déterminer votre quotient familial et joindre impérativement une copie de l'avis d'imposition pour les familles bénéficiant du tarif 1

Pour remplir le document ci-dessous, vous pouvez vous aider de l'exemple ci-après

En cas de difficulté pour remplir ce document, vous pouvez appeler la comptabilité au 0145 97 09 75

Nom Prénom Classe

### Chiffres à reporter à partir du dernier avis d'impôt sur le revenu

Revenus nets avant abattement "vous"	A	
Revenus nets avant abattement "Conjoint"	B	
Revenus nets avant abattement "Enfant"	C	
Autres revenus nets avant abattement	D	
Nombre de parts		Total addition = R
		= N
	$\frac{R}{N}$	Calcul quotient (division)
		Quotient = F

J'atteste sur l'honneur de la sincérité des informations mentionnées.

Date :

Quotient <12 000 € TARIF 1		Quotient >12 000 € TARIF 2	
Maternelle - Primaire	Collège	Maternelle - Primaire	Collège
1 350,00	1 620,00	1 385,00	1 665,00
mettre une croix en fonction du résultat			

**Signature du responsable**

### EXEMPLE CALCUL QUOTIENT

#### Chiffres à reporter

Revenus "vous"	28 161	A	Avis d'impôt établi en N° fiscal : [REDACTED]	Impôt sur les revenus de Feuillet n° : 1 / 2
Revenus "Conjoint"	15 195	B	Déclarant 1 - Nom de naissance : [REDACTED] Déclarant 2 - Nom de naissance : [REDACTED]	
Revenus "Enfant"	654	C	situation du foyer M	enfants majeurs célibataires 1
Autres revenus	205	D	RÉSIDENCE EXCLUSIVE enfants mineurs ou handicapés 0	enfants mariés personnes recueillies handicapées N= 4,00
Total addition	44 215	R	RÉSIDENCE ALTERNÉE enfants mineurs ou handicapés 0	NOMBRE DE PARTS Total 44215 (A+B+C+D)
Nombre de parts	4	N	Détail des revenus Salaires..... Revenus des salariés des particuliers employeurs .....	A= 28 161 B= 15 195 C= 654 D= 205
Calcul quotient	44 215	R	Heures supplémentaires non exonérées..... Total des salaires et assimilés (2)..... Déduction 10% ou frais réels..... Déduction minimale .....	0 28 161 2 816 15 195 1 520 859 442 417
Quotient	11 054	F	Salaires, pensions, rentes nets..... Revenu brut global..... Revenu imposable .....	25 345 13 675 39 437 39 437 39 437